Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260709-2026_06_30_02-DE

Mardi 30 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12
Date de la convocation	24 juin 2026

PRESENTS	HOUEIX Raymond	TRIBALLIER Joël	BROHAN Hervé
	POISSEMEUX Emmanuelle	LE GUILLANTON Hippolyte	MONNIER Karine
	LE COURTOIS Anthony	RETO Ronan	BOLAN Alexandre
	TOUZÉ Maëlle	BOURHIS Antoine	BOURHIS Typhaine
ABSENTS			
EXCUSES	LE NOCHER Delphine	LE BRUN Delphine	PAUL Aurélie
NON EXCUSES			

Désignation du secrétaire de séance : Alexandre BOLAN

Adoption du règlement intérieur

Délibération 2026-06-30-02

En application de l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en place d'un règlement intérieur n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 1000 habitants.

Cependant l'article L. 2121-19 du CGCT prévoit que les conseillers peuvent exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Les règles de présentation et d'examen de ces questions sont fixées soit par le règlement intérieur ou par délibération du conseil municipal.

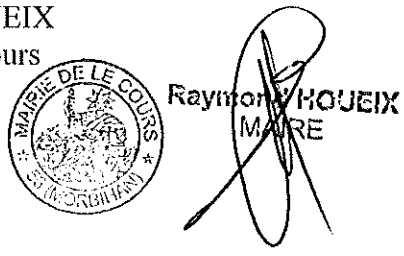
Monsieur le Maire souhaite, afin de fixer des règles propres au fonctionnement interne du conseil municipal qu'un règlement intérieur soit adopté pour cette mandature.

Après avoir pris connaissance du document (annexe 1), les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents de valider ce règlement intérieur.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 03 juillet 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours



Alexandre BOLAN
Le secrétaire de séance

